

**Arrêté ministériel portant reconnaissance des  
qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991  
relatif à la carrière des chercheurs scientifiques**

**A.M. 01-07-2020**

**M.B. 23-07-2020**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu les propositions introduites par les institutions universitaires,  
Arrête :

**Article 1er.** - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, les niveaux de qualification suivants sont reconnus aux personnes citées ci-dessous :

Niveau B : CHARGE DE RECHERCHE

FERNANDEZ ALVAREZ Angel Martin, RUZZIER Chiara,  
VANDENBULCKE Virginie.

Niveau C : CHERCHEUR QUALIFIE

HEYMANS Nicolas.

**Article 2.** - Les tableaux annexés au présent arrêté fixent pour chaque personne visée à l'article 1er :

- la date de reconnaissance de niveau, sous la rubrique «DATNIV» ;
- l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, dans les colonnes «AN» et «M».

Bruxelles, le 1er juillet 2020.

V. GLATIGNY

CHARGE DE RECHERCHE								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
B	FERNANDEZ ALVAREZ	Angel Martin	02.06.1983	Docteur en Sciences	UNAMUR	10	4	01.04.2020
B	RUZZIER	Chiara	20.06.1977	Docteur en Histoire, Art et Archéologie	UNAMUR	11	4	01.03.2020
B	VANDENBULCKE	Virginie	27.04.1987	Docteur en Sciences économiques et de Gestion	UMONS	8		14.10.2019

CHERCHEUR QUALIFIE								
C	HEYMANS	Nicolas	29.03.1984	Docteur en Sciences de l'Ingénieur	UMONS	12	3	30.09.2019

Tableaux annexés à l'arrêté du 1er juillet 2020.